

Conseiller(ère) en dermo-cosmétique pharmaceutique



L'ACPPAV vous accueille dans un cadre moderne et dynamique

- ▀ Salle multimédia et Internet
- ▀ Centre de documentation et de ressources
- ▀ Salles techniques



- Une spécialisation officinale reconnue par un diplôme
- Une qualification (CQP) reconnue par la branche professionnelle
- Durée de la formation : 278 h sur 1 an



Ensemble construisons et réalisons votre projet professionnel



ACPPAV
Le Technoparc
14 rue Gustave Eiffel
78306 POISSY Cedex
Tél. 01 39 22 10 60
Fax. 01 39 22 10 50



ACPPAV
Centre Hoche
25 rue Hoche
91260 JUVISY-sur-ORGE
Tél. 01 69 21 92 16
Fax. 01 69 21 07 60



Le métier

Le/la conseiller(ère) en dermo-cosmétique pharmaceutique conseille et vend des solutions de traitement ou de prévention, dans le respect de la réglementation, dans le domaine :

- Dermatologique
- Des produits d'hygiène corporelle
- Des produits cosmétiques
- Des produits de parfumerie

Il/elle apporte un conseil technique et personnalisé aux clients à partir :

- D'une analyse de leur état cutané et de leurs besoins
- De sa connaissance des propriétés des produits

Il/elle apporte également un conseil lors de la délivrance d'une prescription dermatologique.

Il/elle organise et gère l'espace cosmétique de l'officine :

- Elaboration de la politique commerciale et promotionnelle du rayon et définition de l'assortiment
- Organisation de l'espace de vente du rayon
- Négociation et achat des produits
- Gestion des stocks

Unités de compétences

- Mise en oeuvre de la politique commerciale de l'officine en matière de dermo-cosmétique
- Animation de l'espace de vente dermo-cosmétique au sein d'une pharmacie d'officine
- Conseil du client en matière d'hygiène et de soins
- Vente de produits d'hygiène et de soins



Conditions d'accès à la formation et au métier

Toute personne habilitée à la délivrance de médicaments au public :

- Salariés en activité
- Demandeurs d'emploi titulaires du diplôme de préparateur en pharmacie ou du diplôme de pharmacien
- Coût de la formation : 5 560 €. Possibilités de prise en charge : nous consulter.

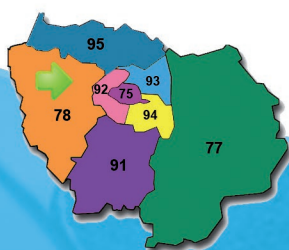
Pour tout renseignement ou demande d'inscription, contacter :

- l'ACPPAV de Poissy au 01 39 22 10 60

accueilpoissy@acppav.org

- l'ACPPAV de Juvisy au 01 69 21 92 16

accueiljuvisy@acppav.org



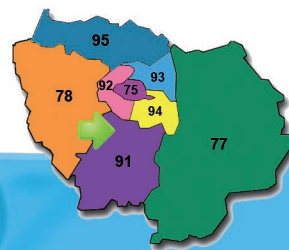
Accès au site de POISSY :

Stations RER : Poissy, Achères-Ville.

RER ligne A - Correspondance avec bus.

Stations Bus :

Lignes 54, 05, 16, A2.



Accès au site de JUVISY :

Station RER : Juvisy-sur-Orge.

A 16 minutes de la Gare d'Austerlitz,

A 20 minutes de la Gare de Lyon,

RER ligne C ou RER ligne D,

Sortir côté Condorcet.



<http://www.acppav.org>

